

Protocole sanitaire à partir du 20 juin 2020 pour l'école Gaëtan Marichez d'ANVIN

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils enseignent les gestes barrières à leurs enfants.

Il faudra mettre dans le sac de votre enfant une bouteille d'eau et des paquets de mouchoirs en plus du matériel scolaire habituel. Nous n'autorisons pas les goûters ni en maternelle, ni en élémentaire car cela implique 2 lavages de mains supplémentaires (contraintes de temps). Les élèves, même de maternelle, revenus à l'école depuis le 2 juin ne les ont pas réclamés. Il n'y aura pas de sieste en maternelle (contrainte de désinfection et les enfants ne feront plus la sieste en septembre en MS).

Les parents peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains et avec un masque grand public.

Les nouvelles règles de distanciation physique

A l'école maternelle, entre les élèves d'une même classe aucune règle de distanciation ne s'impose. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. *(Les élèves de Mme Magniez et de Mme Leclercq évitent de se mélanger.)*

Dans les écoles élémentaires (du CP au CM2), la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs (cour de récréation) entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. *(Les élèves des Mmes Cardon, Demolin et Bigot ne peuvent donc pas se mélanger mais les élèves de la classe de Mme Cardon peuvent jouer à « s'attraper » entre eux dans la cour par exemple..).*

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans serrer la main, éviter les embrassades

Le lavage des mains est essentiel. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Nous demandons donc aux parents de faire laver les mains des enfants en rentrant à la maison. Nous ne le ferons pas avant de rentrer à la maison (contraintes de temps).

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels (enseignants, Atsem...) dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie.

- Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est interdit ;
- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ; L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Pour les élèves des classes élémentaires qui prennent le bus, il faut prévoir un masque au moins lundi car nous n'avons pas eu d'instructions des transporteurs.

L'aération des locaux est fréquente et durant au moins 15 minutes à chaque fois.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes limite le brassage des élèves et donc une éventuelle circulation du virus. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

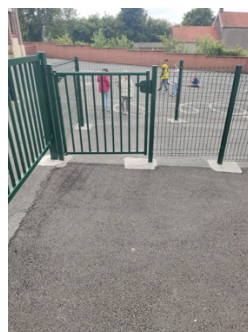
- L'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement,

Les classes vont donc entrer et sortir par des endroits différents. Les entrées s'effectueront donc à 8h45 et 13h45 et les sorties à 12h et 16h30. Nous vous demandons de respecter les distances physiques aux abords de l'école et de ne pas se rassembler ! Privilégier un seul accompagnateur par famille.

Les élèves de Mme Leclercq entrent et sortent par la barrière rue Podevin :



Les élèves de Mme Magniez entrent et sortent par la petite barrière située à l'accès pompiers :



Les élèves de Mme Cardon entrent et sortent par la barrière à côté de la chaufferie :



Les élèves de Mme Demolin entrent et sortent par la barrière à côté du panneau d'affichage :



Les élèves de Mme Bigot entrent et sortent par la barrière de l'accès pompiers :

**Les élèves du bus se rangent sur le cercle de la cour. Les élèves de la cantine et de la garderie se rangent sur les ronds numérotés. Les employés communaux acheminent les élèves du bus à 8h45 et à 13h45 dans leurs classes ; Mme Bigot descend les élèves au bus le soir et Mme Demolin à 12h.*

- La circulation des élèves dans les bâtiments : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. *(Pas de passage aux toilettes pendant la classe pour les élèves des classes élémentaires).*
- les récréations sont organisées par classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Par temps de pluie, les récréations s'effectueront dans les classes. La cour sera divisée en deux parties. Voici les plannings de récréations (incluent le 1^{er} lavage de main et la récréation dehors). :

- 10h-10h30 Mme Bigot ; 10h 15-10h45 Mme Cardon ; 10h30-11h Mme Demolin ; 11h-11h30 Mme Leclercq et Magniez
- 14h45-15h15 Mme Bigot ; 15h00-15h30 Mme Cardon ; 15h15-15h45 Mme Demolin ; 15h45-16h15 Mmes Leclercq et Magniez
- la restauration scolaire est organisée en respectant la distance d'au moins un mètre entre élèves (ou groupe d'élève s'agissant de la maternelle).

La commune remet en place un service de garderie le matin de 7 h 30 à l'ouverture de la classe et le soir de 16 h 30 à 18 h dans la salle derrière la poste.

Il n'y aura pas de "cantine " à proprement parler. Les enfants apporteront leurs paniers repas

froids et seront surveillés gratuitement par des employés communaux. Ces services seront limités à 20 enfants. La mairie mettra en place des priorités le cas échéant. Veuillez contacter la mairie pour les inscriptions au 03 21 03 56 72.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Prise en charge d'un élève ou d'un personnel présentant des symptômes possibles de Covid-19 :

1. Isolement dans les toilettes adultes de la maternelle avec un masque
2. Pour les élèves, appel à la famille et retour au domicile avec un courrier. Pour les personnels, retour au domicile. Appel du médecin traitant le jour même par les familles ou le personnel.
3. Le médecin traitant fera une évaluation clinique :
 - Soit la situation n'est pas évocatrice de Covid 19 et le médecin évalue la possibilité de reprise de l'école ou non en fonction de la pathologie présentée
 - Soit la situation est évocatrice du Covid19, et le médecin prescrit un test médical. Il est demandé aux familles dès réception du résultat d'informer la médecine scolaire, au personnel d'informer le service de médecine de prévention.

En cas de test positif, cela déclenchera la recherche des contacts à risque au sein de l'école. Les modalités d'identification et de dépistage des cas de contact et des modalités d'éviction seront définies par l'ARS en lien avec les autorités académiques. Le service de santé se rapprochera de Mme Magniez pour définir la liste des sujets contacts à risque. Cette liste sera transmise à l'ARS.

Numéro de Madame Herbet, infirmière scolaire au collège J.Prevert d'Heuchin: 0321041393
Service médical en faveur des élèves de la DSDEN du Pas de Calais : 0321238294